

hospitalisés et des malades externes comprennent la médecine physique, la physiothérapie, l'ergothérapie et les services sociaux. La plupart des hôpitaux pour enfants et des hôpitaux-écoles ont aussi un service de logothérapie. Les centres de réadaptation fournissent des services intégrés d'ordre médical, psychosocial et professionnel aux personnes gravement atteintes qui ont besoin d'une thérapeutique poussée ou prolongée. De plus, les hôpitaux pour enfants et les centres dirigent des classes spéciales de formation. Les organismes locaux, comme ceux qui fournissent des services de réadaptation professionnelle ou de soins à domicile, collaborent à la réadaptation des enfants et des adultes handicapés.

La plupart des grands hôpitaux généraux exploitent des cliniques spéciales de malades externes pour le traitement de certaines maladies (arthrite et rhumatisme, diabète, glaucome, difficultés de la parole et de l'ouïe, maladies du cœur, troubles orthopédiques et neurologiques). Les organismes bénévoles qui s'occupent de groupes précis d'invalides (les arthritiques, les aveugles, les sourds, les enfants souffrant de fibrose kystique, d'hémophilie ou de dystrophie musculaire, les malades mentaux ou les arriérés ou les personnes frappées d'invalidité générale, ont aussi élargi leurs services de réadaptation. Ces organismes fournissent notamment des instruments et des appareils personnels, des services de placement et d'enseignement, des ateliers protégés et ils participent également à mettre leurs services à la disposition des invalides qui ne peuvent quitter leur domicile. En 1965, plus de 150 ateliers étaient au service de personnes souffrant d'infirmités de diverses natures. Des programmes de soins à domicile, dont se chargent les hôpitaux ou les autorités locales, sont établis dans les principales villes pour fournir des services d'infirmières, d'aide-ménagère, de physiothérapie et autres aux personnes invalides, aux malades chroniques et aux personnes âgées. Plusieurs services de santé provinciaux ont organisé des services d'infirmières-visiteuses à l'intention des résidents des secteurs éloignés.

Les ministères provinciaux de la santé, du bien-être social et de l'éducation et des organismes bénévoles sont en train d'établir des services spécialisés à l'intention des enfants physiquement ou mentalement désavantagés. La plupart des provinces dirigent, de concert avec les médecins, services de santé, hôpitaux et autres organismes, des bureaux d'inscription des enfants souffrant de diverses infirmités. Ces bureaux, qui sont des sources de plus en plus utiles de statistiques de la morbidité, y compris des anomalies congénitales, aident à l'organisation et à la coordination des services de réadaptation. De plus, les services de santé et les sociétés d'aide aux enfants infirmes dispensent des services d'orientation à la famille et des services de loisirs, de transport et de soins en foyers nourriciers; des dispensaires ambulants assurent les services dans les régions éloignées. Les commissions scolaires des grandes villes dirigent des écoles ou des classes spéciales à l'intention des enfants désavantagés mais, sur les dix pensionnats pour sourds et les six pensionnats pour aveugles, la plupart sont administrés par les ministères provinciaux de la santé.

Au moyen de son Programme national de subventions à l'hygiène (voir p. 293), le gouvernement fédéral aide les provinces à réaliser leurs programmes portant sur la mise sur pied de services et d'installations de réadaptation fonctionnelle, sur la formation des préposés à la réadaptation (grâce à des subventions aux universités et des bourses aux étudiants), sur la fourniture du matériel et sur le financement de la recherche. Les subventions nationales à l'hygiène financent trois services régionaux de recherche et de formation en matière de prothèse dans les centres de réadaptation situés à Montréal, à Toronto et à Winnipeg, ainsi que le *Bio-Engineering Institute* de l'Université du Nouveau-Brunswick. Ces trois centres et de nombreux dispensaires pour les jeunes amputés dans d'autres villes s'occupent de la rééducation des enfants infirmes ou amputés. Un programme fédéral-provincial aide à régler le coût très élevé des services de rééducation, d'entretien et d'orientation destinés aux enfants affligés d'anomalies dues à la thalidomide. Le transfert du service de prothèse pour anciens combattants au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le 1^{er} janvier 1966, permet aux provinces d'offrir ces services à ceux qui ne sont pas d'anciens combattants.